



CFPPA de Sées
Formations pour adultes

Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

CC ACM

CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON · SÉES



Nature
Environnement



Formation
continue



122.5h en centre
161h en structure



Les fonctions de direction d'un ACM permettent à son titulaire de mettre en place un projet pédagogique et de le faire vivre : transmettre ses valeurs et son éthique, ses intentions éducatives, manager l'équipe de manière bienveillante en l'impliquant et en construisant avec elle, coordonner les aspects réglementaires, administratifs, pédagogiques et logistiques de l'ACM.

Ces fonctions s'exercent auprès d'un public jeunesse dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs avec ou sans hébergement, de séjours de vacances...

Objectifs

La formation permet à des titulaires de BPJEPS, DEJEPS ou DESPJEPS d'acquérir les compétences professionnelles pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs.

- ▶ Mettre en oeuvre un projet pédagogique en lien avec les enjeux d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement
- ▶ Animer et accompagner l'équipe dans une dynamique collective et participative
- ▶ Organiser un accueil et un accompagnement favorable au bien-être de tous

Organisation

La formation se déroule de mars à décembre :

- ▶ 94.5 heures au CFA-CFPPA réparties en plusieurs regroupements
- ▶ 10.5 heures en Formation Ouverte A

Distance (FOAD)

- ▶ 24 jours de fonctions de direction dans la structure professionnelle de l'apprenant.e (dont au moins 10 en direction principale)

La majeure partie des contenus est assurée par des partenaires en activité professionnelle dans le champ de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement (directeur Familles Rurales Essai, coordinateur et co-président Yapuka, micro-entreprise RandiFlora).

Accompagnement

Toute personne en situation de handicap (temporaire ou permanente) peut suivre une formation au CFA-CFFPA. La personne référente handicap peut les accompagner dans les démarches et organiser les aménagements nécessaires.

LES +

- + une formation **réfléchi**e et dispensée par des professionnels de l'éducation populaire et EEDD, avec un programme adapté aux besoins
- + une **pédagogie active**, basée sur la mise en situation professionnelle
- + une **coloration Education à l'Environnement** pour le projet pédagogique et la démarche globale



Programme*

Communiquer avec les publics des ACM (17.5h)

Techniques de communication, d'animation de réunions participatives, outils pour la création d'application mobile et site web...

Connaître la réglementation des ACM (14h)

Responsabilités en ACM, réglementation des ACM (sanitaires, locaux, équipements, encadrement...), logiciel TAM ...

Connaître les caractéristiques des publics des ACM (14h)

Connaissance des publics (mineurs, animateurs, parents...), méthodes, approches et outils adaptés à chacun des publics

Mettre en oeuvre des projets au sein d'ACM (77h)

Typologie et niveaux de projet (articulation projet éducatif - projet pédagogique), positionnement du directeur, méthodologie de projet, règles budgétaires, gestion opérationnelle et financière de l'ACM, GRH, mobilité internationale, projets EEDD...

Possibilité de préparer le certificat complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (CC ACM) durant la formation

*Conforme au RNCP n° R55737
publié au 16/12/2021

Chiffres clés*

*données issues de la promo sortante

Réussite à l'examen

*moyenne sur les 5 dernières promo

Satisfaction

*moyenne sur les 3 dernières promo

Insertion à + de 6 mois

*promo 2017 et 2018



Débouchés

Insertion professionnelle

► Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs dans des services jeunesse, associations organisant des ACM, entreprises productrices de séjours...

Évaluation

Le CC ACM est une formation certifiante.

Le certificat complémentaire est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La validation du CC ACM se fait lors d'une soutenance orale basée sur un écrit.

Admissions

Pour entrer en formation :

- Être titulaire d'une attestation de secourisme (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité)
- Justifier d'une expérience d'animation, dont une au moins en ACM, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation (possible dans le cadre du BPJEPS EEDD)
- Être admis(e) en formation ou déjà titulaire d'un BPJEPS (ou BEATEP), DEJEPS ou DESJEPS

Les sélections des candidats se déroulent sur **dossier de candidature, tests et entretien individuel** avec l'équipe pédagogique.

Financement

- Plan de développement des compétences
- CPF de transition professionnelle
- Compte Personnel de Formation
- Financement du Conseil Régional
- Financement de France Travail
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage

Rémunération possible selon le statut
Tarifs de formation selon le parcours (nous contacter pour un devis)

Sélections :

De septembre 2025 à février 2026

Date de sessions :

Du 3 mars au 18 décembre 2026

Responsable de formation
Elodie TERRY

Secrétariat pédagogique
Milène HEUDIARD

02.33.28.71.59
cfppa.sees@educagri.fr

www.campusterreetavenir.fr